

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

**LOT N° 06**  
**PEINTURE.**

**1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le présent lot concerne la fourniture de la totalité de la main d'oeuvre, des matériaux, de l'équipement, des échafaudages, des accessoires, du transport, et toutes sujétions non explicitement mentionnées mais strictement nécessaires pour mener à bien jusqu'à l'achèvement complet et en stricte conformité avec les présentes spécifications et les indications des plans applicables, la fourniture et la pose de tous les ouvrages pour la Réhabilitation du café du village et le logement attenant à CAPENDU

**2 - PRESCRIPTIONS GENERALES**

Les devis descriptifs constituant le présent document donnent des renseignements sur la nature, le nombre, les dimensions et l'emplacement des travaux à exécuter.

Les entrepreneurs prendront connaissance de l'ensemble des descriptifs de cette affaire.

Ces descriptions n'ont aucun caractère limitatif.

De ce fait, l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires à l'achèvement et à la bonne finition des ouvrages faisant l'objet de son marché.

L'entrepreneur, maître des techniques propres à son corps d'état, doit aviser par écrit le Maître d'oeuvre au plus tard à la remise de l'appel d'offres, de toutes réserves et remarques, quant aux prescriptions contenues dans le présent descriptif qui lui semblent incompatibles avec les règles de l'art et de la bonne construction. En conséquence, l'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, prétendre à aucune augmentation ou indemnité en cas d'oubli ou d'omissions aux plans et devis descriptifs.

D'autre part, dans le cas d'une contradiction entre le devis descriptif et les règlements en vigueur, la priorité est donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer même si elle correspond pour lui à une solution plus onéreuse que celle faisant l'objet de son marché.

**3 - TEXTES - REGLEMENTS - NORMES**

Les travaux doivent être réalisés suivant les règles de l'art et devront répondre aux normes, règles, textes et décrets et circulaires en vigueur, en particulier :

\* Répertoire des éléments et ensembles fabriqués du bâtiment (REEF 58) édité par le CSTB.

\* Documents techniques unifiés et leurs additifs et en particulier :

- D.T.U. 23.1
- D.T.U. 26.1
- D.T.U. 39.1 - Vitrierie
- D.T.U. 39.4 - Miroiterie et vitrierie en verre épais
- D.T.U. 59
- D.T.U. 59.1 - Peinturage
- D.T.U. 59.2 - Revêtements plastiques épais
- D.T.U. 81.2

\* Avis techniques édités par le CSTB pour les matériaux non traditionnels qui pourraient être mis en oeuvre lors de l'exécution des travaux.

\* Normes françaises de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel en vigueur à la date de remise des offres en particulier NFT 30.608 à NFT 30.806 pour peintures et vernis et NFT 31.004 et NFT 36.005.

\* Classement UNP concernant les caractéristiques maximales, aptitudes maximales, les possibilités et comportement des produits.

\* Prescriptions concernant les états de surface : Cahier édité par l'Office Général du Bâtiment et des travaux Publics (Fédération Nationale du Bâtiment), intitulé MISE EN PEINTURE DES BETONS ET ENDUITS CIMENT - DEFINITION ET CLASSIFICATION DES SUPPORTS ET SYSTEME DE PEINTURE.

\* Classification G.P.E.M.P.V. : Décisions n°1 et n°2 du 2 Avril 1970, concernant la

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

classification et la désignation des produits.

\* Décret du 8 Janvier 1965.

\* Décret 77.996 du 19 Août 1977.

Cette liste ne saurait en aucun cas être limitative. Tous documents non reproduits dans le présent C.C.T.P. sont supposés connus de l'entrepreneur du présent lot qui doit les respecter.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi.

Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

#### **4 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

##### **4.1 - PRESCRIPTIONS PROPRES A CE LOT**

Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra, en présence du Maître d'oeuvre et des autres intéressés, procéder à la réception des fonds qui seront livrés avant peinture.

L'entrepreneur devra effectuer toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les coloris et nuances de finition et pour mettre au point les modalités d'application correspondantes.

Aucun travail ne sera entrepris avant que la surface témoin correspondante ne soit agréée par le Maître d'oeuvre. Les surfaces témoins resteront repérées sur le chantier pour servir de base de comparaison.

L'entrepreneur devra exécuter tous les travaux préparatoires tels que brossage, égrenage, ponçage, rebouchage, etc... qui seront nécessaires pour obtenir des finitions convenables et en rapport avec la nature des locaux.

L'entrepreneur devra mettre en place toutes les protections nécessaires à l'exécution correcte du travail et à la protection des ouvrages des autres corps d'état.

L'entrepreneur aura à sa charge, l'exécution de tous les raccords normaux de peinture à exécuter après les mises en place des ouvrages de menuiseries et les réglages et essais des diverses installations techniques telles que plomberie, chauffage, électricité...

L'entrepreneur rentrera en rapport avec l'entrepreneur de Menuiseries extérieures de façon que les éléments aient reçu leur couche d'impression avant la pose et le plus tôt possible.

##### **4.2 - QUALITE DES PRODUITS**

L'entrepreneur joindra à sa soumission la liste des produits utilisés, leur marque et leur référence et éventuellement les notices de fabricant.

##### **4.3 - GENERALITES**

###### **a) Matériel**

\* Les brosses seront de type, genre et dimensions correspondant à chaque genre de travail. Elles seront de première qualité.

\* Les rouleaux seront de type et dimensions correspondant aux peintures utilisées et au genre de travail désiré. Ils ne devront pas être pelucheux. L'emploi de rouleaux usés ne sera pas permis.

\* L'emploi du pistolet ne sera permis qu'après approbation du Maître d'oeuvre. Dans ce cas, le ou les compresseurs et leurs tuyaux d'alimentation en air seront disposés de façon à ne pas interférer avec les autres travaux en cours.

###### **b) Stockage**

Tous les matériaux pour peinture seront livrés sur le chantier dans leurs emballages d'origine portant les marques de qualité et de fabrication. Ils seront stockés de façon à ne pas encombrer le chantier et convenablement protégés. Les emballages ne seront pas ouverts avant emploi.

###### **c) Protection incendie**

L'entrepreneur sera tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les risques d'incendie.

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

Pendant l'exécution des peintures, tous les chiffons gras ou souillés de matières inflammables seront groupés et évacués du chantier à la fin de chaque journée de travail. Des extincteurs de type agréé en nombre suffisant devront être disponibles en permanence à proximité immédiate de l'endroit où sont stockés les matériaux inflammables.

d) Protection des ouvrages adjacents

Toutes les pièces de quincaillerie, les plaques support d'interrupteurs et de prises de courant, les appareils d'éclairage et diffuseurs d'air et, d'une façon générale, tous les ouvrages ne devant pas être peints seront soigneusement et complètement protégés.

Des bâches en nombre suffisant devront être prévues pour assurer une protection efficace.

Du ruban de protection sera employé partout où cela sera nécessaire.

En ce qui concerne les appareils mécaniques ou électriques, toutes les plaques d'identification, de repérage, etc... devront être parfaitement masquées.

4.4 - TRAVAUX PREPARATOIRES

a) Ces travaux ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux opérations de remise en état des subjectiles non conformes.

b) Ils comprennent selon la nature des subjectiles :

- \* les dégraissages,
- \* le décapage du vert de gris,
- \* le décapage du poli,
- \* l'enlèvement de la rouille et l'élimination de la calamine,
- \* l'égrenage et grattage,
- \* le ponçage à sec,
- \* le brossage,
- \* le décapage pour repeindre,
- \* le détapisage.

4.4.1 - Travaux avant peinture sur subjectile plâtré

a) Egrenage

L'égrenage a pour but d'éliminer les grains qui subsistent en surface des plâtres neufs coupés et que l'époussetage ne peut enlever.

L'égrenage s'exécute à sec, le matériau étant sec, à l'aide d'un couteau à enduire ou d'un riflard.

L'égrenage sera exécuté de façon à ne pas blesser le support.

b) Epoussetage

A pour but de faire disparaître du support les matériaux pulvérulents ou la poussière.

Il constitue un complément de l'égrenage.

Il s'exécute exclusivement sur fond sec à la brosse à épousseter.

Il est inefficace sur subjectile humide.

c) Impression durcissante et pénétrante

Une couche d'impression durcissante et pénétrante doit être appliquée avant l'exécution des travaux d'enduit, de rebouchage, de peinture. Pour les supports plâtre très durs et non pulvérulents, utiliser une impression d'accrochage.

d) Impression des plaques de plâtre à parement cartonné

Les plaques de plâtre à parement cartonné doivent recevoir une impression isolante à base de résine en solution, compatible avec les finitions.

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

e) Rebouchage

Le rebouchage est précédé d'un égrenage et d'un époussetage.

Le rebouchage s'effectue avec des mastics ou enduits compatibles avec le support et les produits de peintures à appliquer.

S'il y a incompatibilité avec le support, une impression précèdera l'application du produit de rebouchage.

Le rebouchage peut s'effectuer en plusieurs opérations successives. Le rebouchage doit être complètement sec et durci avant la poursuite des travaux.

Le rebouchage sec et dur est toujours suivi d'un ponçage complété par un époussetage.

f) Enduisage

Il ne s'exécute qu'en travaux intérieurs.

1 - Enduisage de ratissage : Ne s'exécute que sur plâtre coupé.

2 - Enduisage non repassé : S'exécute en une seule passe sur plâtre coupé ou plâtre lissé imprimé.

3 - Enduisage repassé : S'exécute sur plâtre coupé et lissé imprimé, en deux passes avec ponçage entre passe.

4 - Enduisage structuré : S'exécute sur plâtre coupé ou lissé imprimé. Relief selon décor recherché : pommelé, gouttelettes.

4.4.2 - Travaux avant peinture sur subjectile à bas liants hydrauliques

a) Brossage

Il s'exécutera sur les supports à surfaces irrégulières (crépis enduits talochés), à la brosse dure et à sec pour enlever les parties pulvérulentes ou insuffisamment adhérentes.

b) Epoussetage

Il s'exécute sur fond sec pour éliminer les parties pulvérulentes et la poussière à la brosse douce.

c) Meulage - Ebavurage

L'élimination des balèvres, projections de ciment, boursuflures, rejets de colle observés après réception du support sont du ressort du peintre. Cette opération est toujours complétée par un époussetage.

d) Egrenage

L'égrenage s'exécute au riflard pour éliminer les salissures de toutes natures que l'époussetage ne peut enlever. Il s'exécute toujours à sec sur support sec.

e) Dégrossissage

Le dégrossissage s'exécute en continu avec des enduits appropriés, en travaux intérieurs seulement, pour faire disparaître les irrégularités de surface occasionnées notamment par les bullages, les creux et balèvres, les joints creux entre éléments préfabriqués.

Dégrossissage du bullage : Les bulles réparties en surface sur le subjectile sont comblées par dégrossissage. Celui-ci s'exécute quand la surface des nuages de bulles est égale ou inférieure à 10 % de la surface du subjectile.

Ce dégrossissage est exécuté deux fois si la surface des nuages de bulles est supérieure à 10 %.

Lorsqu'elle dépasse 25 %, une opération d'enduisage supplémentaire devient nécessaire.

Le dégrossissage intéresse l'ensemble des zones comportant du bullage. Il n'est jamais un rebouchage de bulle par bulle.

Dégrossissage des balèvres : Les balèvres sont rattrapées par dégrossissage dans la limite de un mètre linéaire par m<sup>2</sup> et pour décalage de + 3 mm. Il s'exécute obligatoirement avant enduisage.

Le rattrapage de niveau s'exécute en queue de billard pour une distance n'excédant pas 0.30 m de l'axe de la balèvre.

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

f) Impression

Les subjectiles maçonnerie peuvent recevoir avant l'application de certaines peintures ou enduits, une couche d'impression appropriée pour améliorer l'adhérence, pour la préservation contre les tâches, etc... Une impression durcissante et pénétrante doit être appliquée avant exécution des travaux d'enduisage et de rebouchage sur les enduits de liants hydrauliques, tendres ou pulvérulents en surface, tels que les enduits de chaux maigres.  
Une impression isolante est obligatoire sur les maçonneries alcalines.

4.4.3 - Travaux avant peinture sur subjectiles bois ou agglomérés de bois

a) Brossage

Il s'exécute à sec à la brosse dure. Les tâches de plâtre ou de mortier sur les menuiseries bois sont éliminées.

b) Ponçage

Il s'exécute à sec et au papier de verre pour éliminer toutes les échardes et rugosités du bois et couper les fibres relevées après impression.

c) Essuyage soigné

Il est exécuté après ponçage pour éliminer poussières et sciures.

d) Imprégnations ou impressions

Selon l'état du support, on appliquera :

\* Impression micro-poreuse : Elle a pour but de s'opposer à la pénétration de l'eau en phase liquide, tout en laissant passer la vapeur d'eau dans le but de permettre à l'eau excédentaire du bois de s'échapper. Dans tous les cas, la finition extérieure ne pourra être considérée indépendamment de la finition des faces internes. Il est en effet indispensable que l'humidité absorbée par la face interne du bois puisse être évacuée par la face externe.

\* Impression isolante : Elle constitue un écran de protection du revêtement de peinture contre les migrations d'huiles et résines contenues dans le bois.

\* Produit ignifuge : Il rend le bois moins sensible aux variations d'humidité. Ce type de produit sera associé à un antiseptique.

\* Imprégnation décorative/lasure : Elle s'exécute à l'aide produits spécifiques qui apportent au bois une protection et/ou une coloration. L'état de surface du bois n'est pas modifié. Le traitement par produits hydrofuges ne constitue pas une couche d'impression.

Par contre, les produits d'imprégnation peuvent constituer une couche d'impression, sous réserve de leur compatibilité.

L'impression, conditionnant la durabilité des ouvrages, doit être exécutée de préférence en atelier ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries.

\* Impression pour bois à vernir : Elle constitue l'accrochage. Elle s'exécute avec le vernis dilué avec un solvant suivant la notice du fabricant ou avec un produit spécial pour impression. L'application en est soignée et la surface de subjectile sera entièrement revêtue d'une couche informelle. Elle est obligatoirement suivie d'un ponçage et d'un essuyage.

e) Masticage

A pour but de rectifier les défauts d'aspect avant peinture ou vernissage. S'exécute à l'aide de mastic.

f) Bouche - Pore

Il ne s'exécute que pour des travaux intérieurs. Il comble les pores du bois sans donner de surépaisseur. Il

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

s'exécute couramment avec un produit adapté, coloré ou non, suivi après séchage d'un ponçage à sec ou à l'eau.

Cette technique pourra être remplacée par un ponçage sur vernis encore fluide, suivi après séchage, d'un ponçage à sec ou à l'eau.

g) Enduisage

Il ne s'exécute qu'en travaux intérieurs.

1 - Enduisage non repassé : S'exécute en une seule passe.

2 - Enduisage repassé : S'exécute en deux passes avec ponçage entre passe.

3 - Enduisage structuré : Relief selon décor recherché pommelé, gouttelettes ...

4.5 - EXECUTION DES PEINTURES

a) Généralités

En aucun cas, les travaux de peinture ne devront être exécutés si la température est inférieure à 5°C, s'il pleut, si l'atmosphère est humide ou si les surfaces sont gelées.

Les locaux où doivent être exécutés les travaux de peinture seront secs et parfaitement balayés.

Pour tous les travaux intérieurs, une ventilation suffisante devra être assurée.

Les subjectiles devront être lisses (sauf les maçonneries brutes), durs et parfaitement secs.

En ce qui concerne la charpente métallique, pendant les périodes de brouillard, un délai de séchage de 6 heures devra pouvoir être respecté entre la fin d'application de la peinture et l'apparition du brouillard.

b) Préparation des peintures

Tous les matériaux pour peinture seront préparés, mélangés, dilués, etc... en suivant scrupuleusement les instructions des fabricants.

Les peintures seront brassées mécaniquement et seront tamisées avant emploi pour éliminer les grumeaux, peaux, etc...

Elles seront fréquemment remuées en cours de mise en oeuvre pour maintenir les pigments en suspension.

Pour les éléments métalliques, la première couche de peinture de finition devra être compatible avec la couche primaire antirouille.

Les peintures et vernis seront dilués ou mélangés à d'autres produits à la demande suivant les instructions écrites des fabricants.

c) Couleurs

Les couches primaires et d'impression seront d'une couleur standard, et différente pour chaque couche.

Chaque couche successive de finition sera d'un ton légèrement plus foncé que la couche précédente.

Sauf indication contraire des plans ou du Maître d'oeuvre, les couleurs des canalisations, conduits, gaines, supports, consoles, grilles ou registres, etc... prévus au présent lot, seront assorties à celles des surfaces adjacentes.

Les éléments en acier ou en fer et les pièces de quincaillerie sans finition, seront peints de la même nature que les ouvrages sur lesquels ils sont fixés.

d) Application de la peinture

Sur les différents ouvrages, les peintures et vernis seront appliqués en stricte conformité avec les prescriptions des fabricants et suivant la nature des subjectiles.

En général, et sauf indication contraire du Maître d'oeuvre, des plans ou des présentes spécifications, toutes les surfaces recevront deux couches de peinture en plus de la couche primaire ou d'impression : une couche intermédiaire et une couche de finition.

La peinture sera soigneusement travaillée dans les joints et les vides et sera correctement croisée afin d'assurer une répartition uniforme et une épaisseur constante de la couche.

L'exécution sera particulièrement soignée aux arêtes, intersections, joints, angles rentrants et sortants, et les gouttes, coulures, frisures et autres défauts de surface seront éliminés par grattage ou ponçage avant

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

application de la couche suivante.

Chaque couche de peinture devra être dure et sèche avant application de la couche suivante. Un délai minimum de 48 heures devra être respecté entre chaque application.

Sur les portes et boiseries, la peinture ou le vernis ne seront appliqués qu'après séchage complet des plâtres ou enduits adjacents. Chaque couche sera légèrement ponçée avant application de la couche suivante.

Avant mise en place, les chants de portes recevront deux couches de peinture.

Les arêtes des moulures devront être nettement dégagées.

Dans le cas d'application au pistolet, la pulvérisation sera faite d'abord dans un sens, puis dans le sens opposé, pour assurer un recouvrement complet des surfaces. On devra prendre un soin tout particulier pour éviter toute projection de peinture sur les ouvrages voisins.

L'application à la brosse sera obligatoire pour les peintures à l'huile, les peintures émail, les vernis, les laques, et pour la peinture de la charpente métallique.

Sur la charpente métallique, l'épaisseur minimale sera de 30 microns pour la couche de finition. La couche de finition sera riche en liant.

Si certains ouvrages en bois sont indiqués comme devant être vernis ou vitrifiés, ces travaux seront exécutés au titre du présent lot.

Selon le produit et le procédé employés, les opérations préparatoires, l'application des différentes couches et les opérations intermédiaires telles que ponçage, etc... et le lustrage final, seront exécutés en stricte conformité avec les instructions du fabricant du produit utilisé pour obtenir une finition parfaite.

e) Peinture des canalisations

Les couleurs employées pour la peinture des canalisations prévues au présent lot seront les mêmes que celles des surfaces adjacentes.

Lorsque les canalisations sont posées le long des surfaces non peintes, la couleur employée sera celle se rapprochant le plus de la teinte de la surface brute.

1 - Toutes les canalisations porteront des anneaux d'identification de couleurs conformes aux normes françaises. Ces anneaux, faits de peinture ou de ruban plastique, seront placés près de la robinetterie, des branchements et des points de passage d'un local dans un autre. Pour les grandes longueurs, leur espacement maximum sera de 12 mètres. Sur ces anneaux, sera indiquée la nature du fluide et une flèche matérialisera le sens de l'écoulement.

2 - Lorsque les canalisations seront trop petites, les marques d'identification seront portées sur une étiquette en tôle peinte fixée de façon permanente sur la tuyauterie.

3 - L'entrepreneur consultera soigneusement les plans des divers réseaux afin de préparer rationnellement son travail en ce domaine sous le contrôle de l'entreprise chargée de l'exécution et de la pose des réseaux.

4.6 - SURFACES FINIES

Elles devront être de grain, de couleur et de brillance uniformes.

Les lignes de démarcation entre couleurs seront soigneusement tracées et devront être parfaitement droites. Tous les ouvrages peints ou vernis seront soigneusement nettoyés et ne devront pas présenter de défauts tels que gouttes, rides, frisures, coulures ou traces de brosse.

Toutes les irrégularités de texture ou de ton devront être corrigées ainsi que toutes traces de reprises.

Les ouvrages vernis ou vitrifiés, ainsi que les surfaces revêtues de peinture émail, devront présenter un feuillet parfaitement lisse et de haute brillance.

4.7 - RETOUCHES FINALES - NETTOYAGE

Avant réception définitive, l'entrepreneur du présent lot exécutera toutes les retouches qui apparaîtraient nécessaires, quelle qu'en soit l'origine.

Il procédera au nettoyage final du chantier et en particulier vitrerie, sols (carrelage lavé et gratté, sols collés détachés et passés à l'aspirateur), revêtements muraux, murs, appareils sanitaires, robinetterie, appareils électriques, prises de courant, interrupteurs, quincaillerie, pènes, gâches, têtes de serrures, béquilles, plaques... générateur et tous organes techniques.

Cette liste n'étant pas limitative.

Les produits employés (solvants, décapants, etc...), les procédés mis en oeuvre, grattage, ponçage, devront

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

être appropriés afin de ne pas provoquer d'altération des matières elles-mêmes ou leur état de surface (poli, brillant, etc...).

Il est précisé à l'entrepreneur du présent lot que si les nettoyages effectués ont provoqué des altérations ou des détériorations, tous les frais relatifs à la réparation ou au remplacement des éléments détériorés seront facturés à sa charge.

**4.8 - ECHANTILLONS**

A l'origine des travaux, il sera procédé à l'exécution de surfaces de référence, pour chaque type de subjectile et de peinture.

**4.9 - RECEPTION DES OUVRAGES**

Une réception partielle sera opérée à chaque fin d'application de couche de peinture (couches successives). Chaque couche d'une même intervention sera traitée d'un ton différent afin de pouvoir vérifier son application.

**4.10 - CONTROLES**

Il pourra être fait un prélèvement en cours de chantier et l'entrepreneur devra à ses frais, toutes analyses de laboratoire pour justifier les qualités de peinture. Tous les produits non conformes au présent descriptif seront refusés et l'entrepreneur sera tenu de refaire les ouvrages où ces produits auront été employés.

**5 - COMPTE PRORATA**

L'entrepreneur du lot Gros Œuvre sera le gestionnaire du compte prorata.

La définition du compte prorata est précisée au C.C.A.P et au CCTP lot 0 Prescriptions communes.

Dans la répartition du compte prorata, l'action du maître d'oeuvre se limite à jouer le rôle d'amiable compositeur, dans le cas où les entrepreneurs lui demanderaient de faciliter le règlement d'un différent qui se serait élevé entre eux.

Les décomptes généraux définitifs des entreprises ne seront acceptés par le maître d'oeuvre qu'après délivrance d'un quitus attestant du règlement du compte prorata, par le gestionnaire du dit compte.



## **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Une visite du site est FORTEMENT RECOMMANDEE. S'il souhaite visiter les lieux, l'entrepreneur devra se présenter à une **VISITE LIBRE, COMMUNE et UNIQUE programmée le mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h.**

Aucune autre date de rendez-vous ne sera acceptée par le MO.

### **6.01 PEINTURE MURS**

Peinture satinée NF Environnement finition B en phase aqueuse sur tout type de supports (plaques de plâtre réalisés par le lot n° 7), travaux comprenant :

- brossage, époussetage, égrenage ;
- impression 1 couche de 'IDROTOP PRIM' ou équivalent, peinture d'impression aux résines acryliques en phase aqueuse, label NF Environnement, extrait sec en poids de 53 %, contient au maximum 29 g/l COV (famille I, classe 7b2) ;
- dégrossissage ;
- enduit repassé ;
- ponçage, époussetage ;
- intermédiaire 1 couche de 'IDROTOP SATIN' ou équivalent, peinture de finition d'aspect satin aux résines acryliques en phase aqueuse, label NF Environnement, extrait sec en poids de 55 %, contient au maximum 29 g/l COV (famille I, classe 7a2) ;
- finition 1 couche de 'IDROTOP SATIN' ou équivalent, peinture de finition d'aspect satin aux résines acryliques en phase aqueuse, label NF Environnement, extrait sec en poids de 55 %, contient au maximum 29 g/l COV (famille I, classe 7a2).

Y compris Echafaudages, montage et démontage et toutes protections des ouvrages en place  
Coloris suivant choix du Maître d'œuvre (plusieurs teintes possibles par pièce)

Localisation : RdC : Ensemble des locaux  
Sous-sol : Local rangement face extérieure doublée  
*Nota: Intérieur du rangement laissé brut en maçonnerie apparente*  
R+1 : Ensemble du logement et de la cage d'escalier entre RdC et combles, supports neufs et existants.

### **6.02 PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS EXTERIEURES.**

#### **6.02.01 FENETRES ET VOLETS**

L'entrepreneur devra les travaux de peinture comprenant le lavage, le rebouchage, le ponçage, la sous couche d'impression et la finition par deux couches de peinture acrylique satinée pour usage extérieur.  
Coloris suivant choix du Maître d'Oeuvre.

La peinture sera de qualité soignée et de finition satinée velouté de belle esthétique.

Ces travaux préparatoires sont à exécuter sur tous les cadres et vantaux des menuiseries bois réalisées par le lot n° 3 MENUISERIES BOIS.

L'exécution comprend la fourniture, l'application et toutes sujétions de travail sur les ouvrages.

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

Localisation : Rdc : Ensemble des menuiseries bois extérieures vitrées à petits bois (7 fenêtres + ensemble menuisé sur entrée principale du café)

R+1 : Ensemble des menuiseries bois extérieures vitrées à petits bois (5 fenêtres + 5 volets persiennes bois)

**6.02.02 PEINTURE SUR MODENATURES BOIS**

L'entrepreneur devra les travaux de peinture comprenant le lavage, le rebouchage, le ponçage, la sous couche d'impression et la finition par deux couches de peinture pour ouvrages bois extérieur. Coloris suivant choix du Maître d'Oeuvre. (Plusieurs teintes possibles)

La peinture sera de qualité soignée d'entretien facile et de finition satinée velouté de belle esthétique. Les travaux préparatoires sont à exécuter sur l'ensemble de l'ouvrage bois. L'exécution comprend la fourniture, la pose, la mise en oeuvre et toutes sujétions.

Localisation : Rdc : Habillage bois existant et complété par éléments neufs sur 3 faces autour de la porte d'entrée principale.

**6.02.03 LASURE SUR VOLIGES BOIS**

Après travaux préparatoires, il sera appliqué au minimum deux couches de lasure d'aspect ciré, à base de résines acryliques et alkydes en émulsion en respectant les opérations suivantes :

- Nettoyage, ponçage et essuyage soigné des supports.
- Deux couches de lasure d'aspect ciré.

Support = Voliges bois de sous face couverture + planche de rive en bois

Aspect de finition : Ciré MAT

Teintes et coloris : Au choix du Maître d'Oeuvre, dans la gamme du fabricant.

Localisation : Débord de toiture façade Sud sur loggia du logement

*Nota : L'entreprise pourra utiliser l'échafaudage du lot 2 ENDUIT pour peindre cette volige*

**6.03 PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS INTERIEURES.**

L'entrepreneur devra les travaux de peinture comprenant le lavage, le rebouchage, le ponçage, la sous couche d'impression et la finition par deux couches de peinture acrylique satinée pour usage intérieur. Coloris suivant choix du Maître d'Oeuvre.

La peinture sera de qualité soignée, d'entretien facile (lessivable) et de finition satinée velouté de belle esthétique.

Ces travaux préparatoires sont à exécuter sur tous les cadres et vantaux des menuiseries bois réalisées par le lot n° 3 MENUISERIES BOIS.

L'exécution comprend la fourniture, l'application et toutes sujétions de travail sur les ouvrages.

Localisation : Rdc : 7 portes pleines + Tablettes bois sur appuis des 7 fenêtres

Sous-sol : 2 portes local technique et stock

R+1 : 15 portes du logement (neuves ou existantes) + Tablettes bois sur appuis des 5 fenêtres  
Ensemble cuisine équipée (portes en bois / tiroirs + joues + jupe + plinthes)

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

**6.04 PEINTURE PLINTHES BOIS.**

Peinture sur les plinthes bois fournies et posées par le lot n° 3 MENUISERIES BOIS, constituée :  
- d'une couche d'impression.  
- de deux couches de peinture glycéro satinée.

Coloris suivant choix du Maître d'œuvre

Compris ponçage et préparation sur les plinthes existantes conservées partiellement sur le logement (salon / hall d'entrée).

Localisation : RdC : Ensemble des locaux (hors zones faïencées)  
Sous-sol : Cloison doublée contre rangement et local technique  
R+1 : Plinthes neuves en médium sur Dégagement WC / WC / Cellier /  
Chambres 1-2-3 / Bureau / Dégagement nuit / Contre meuble cuisine /  
Contre joue placards du salon / contre doublage neuf dans salon  
Plinthes existantes sur salon et hall d'entrée

**6.05 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES INTERIEURS OU EXTERIEURS**

Peinture laque satinée finition B, alkyde phase solvant, ambiances rurale et urbaine sur métaux ferreux, travaux comprenant :

- nettoyage, dépoussiérage ;
- primaire de renforcement 1 couche de 'TOL METAUX' ou équivalent, primaire antirouille, aux résines alkydes et pigments anticorrosion, en phase solvant, extrait sec en poids 72 %, contient au maximum 499 g/l COV (famille1 classe 4a) ;
- intermédiaire 1 couche de 'TOLL O STAR SATIN' ou équivalent, peinture laque tendue, satinée, haute durabilité, aux résines alkydes uréthannes en phase solvant, extrait sec en poids 68 %, contenant au maximum 399 g/l COV (famille 1 Classe 4a) ;
- finition 1 couche de 'TOLL O STAR SATIN' ou équivalent, peinture laque tendue, satinée, haute durabilité, aux résines alkydes uréthannes en phase solvant, extrait sec en poids 68 %, contenant au maximum 399 g/l COV (famille 1 Classe 4a).

Y compris Echafaudages roulants pour accès aux ouvrages depuis la Rue

Nota : Tous les ouvrages métalliques neufs seront revêtus de 2 couches d'antirouille par le lot Serrurerie

Localisation : RdC : 2 poteaux ronds intérieurs y compris leur embase dans salle du café  
Extérieur : 4 dauphins fonte sur descentes EP extérieures  
Ensemble des garde-corps métalliques existants sur terrasse (façade Sud et Est)  
et mains courantes créées sur escaliers extérieurs  
R+1 : **OPTION – Garde-corps sur loggia**

**6.06 PEINTURE PLAFOND**

L'entrepreneur devra les travaux de peinture comprenant un ponçage soigné au papier de verre fin, fixateur et couche d'impression et une finition par deux couches de peinture acrylique finition satinée.

Nature des supports : plaques de plâtre

Coloris suivant choix du Maître d'œuvre

CCTP LOT 06 – PEINTURE

Janvier 2020

La peinture sera de qualité soignée d'entretien facile (lessivable) et de finition satinée veloutée de belle esthétique.

L'exécution comprend la fourniture, la préparation des supports existants, la mise en oeuvre et toutes sujétions.

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra obtenir les choix de teinte de l'Architecte et faire agréer les produits qu'il entend utiliser.

Localisation : RdC : Ensemble des plafonds créés hors zones en dalles en périphérie du café  
Ensemble des joues de retombée de 20 cm dans café – Voir carnet de détail des plafonds

Sous-sol : Ensemble des plafonds créés dans rangement et local technique

R+1 : Ensemble des plafonds existants ou neufs sur le logement  
Ensemble des plafonds créés sur la loggia du logement y compris poutre bois apparente entre voliges et faux plafond

### **6.07 PEINTURE CANALISATIONS.**

L'entreprise prévoira la peinture des parties visibles des canalisations.

La mise en oeuvre de l'enduit se fera à la brosse et au rouleau en 2 couches conformément au D.T.U. 59-1

La peinture aura un aspect satiné et est classé NFT 36005 de famille I et de classe 7a<sup>2</sup>.

Coloris suivant choix du Maître d'Oeuvre.

L'exécution comprend la fourniture, la préparation des supports existants, la mise en oeuvre et toutes sujétions.

Localisation : ensemble des réseaux visibles (alimentation chauffage, réseau d'évacuation WC/lavabo, ...)

### **6.08 NETTOYAGE**

Nettoyage général avant remise du bâtiment :

\* Travaux intérieurs : parois, menuiseries, vitrage, sols et faïences, appareils sanitaires, appareils électriques.

\* Travaux extérieurs : menuiseries, vitrage. Abords

Localisation : ensemble du projet en RdC, sous-sol et R+1